

Rapport d'activités 2007

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, Côte et Sud



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos du Président	3
Préambule	4
Les 54 communes membres.....	5
Les statuts de la Communauté d'Agglomération	7
Les instances politiques	8
Ressources humaines et administration générale	9
Développement économique/ Tourisme	13
Aménagement du territoire	14
Environnement	15
Les transports	17
Qualité de vie	19
Culture.....	21
Le budget.....	24

Avant-propos du Président



Depuis le 1^{er} janvier 2007, une nouvelle structure a vu le jour dans le paysage institutionnel local du Sud de la Côte-d'Or et du Nord de la Saône-et-Loire : la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

L'année 2007 aura été l'année de sa structuration et de sa montée en puissance avec, notamment, la gestion du Relais Assistantes Maternelles ainsi que de l'assainissement sur les 54 communes membres. Puis d'autres secteurs sont venus enrichir ses compétences : les enseignements culturels par le biais de l'École des Beaux Arts et du Conservatoire, le développement économique avec la création de nouvelles zones d'activités, et enfin les grands équipements touristiques structurants, tels les véloroutes et les chemins de randonnée.

Le rapport d'activités 2007 constitue le premier du genre pour la Communauté d'Agglomération qui sera appelée à intervenir de plus en plus dans la vie quotidienne des 52 741 habitants de notre territoire.

Le Président,
Alain SUGUENOT

Préambule

La Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud a été créée le 1er janvier 2007.

Elle regroupe 54 communes sur les départements de Côte d'Or et de Saône et Loire, représentant 52 741 habitants.



Les 54 communes membres

A ALOXE-CORTON Maurice CHAPUIS Mairie 21 420 ALOXE-CORTON 03 80 26 40 55 AUBIGNY-la-RONCE Gérard ROY Mairie 21 340 AUBIGNY-la-RONCE 03 80 21 80 24 AUXEY-DURESSES Agnès DICONNE Mairie 21 190 AUXEY-DURESSES 03 80 21 20 51	D DEZIZE-les-MARANGES Michel RENAUD Mairie 71 150 DEZIZE-les-MARANGES 03 85 91 15 82 E EBATY Jean JACOB Mairie 21 190 EBATY 03 80 24 57 54 ECHEVRONNE Jean-Marc PRENEY Mairie 21 420 ECHEVRONNE 03 80 21 56 78	NOLAY Jean-Pascal MONIN Mairie 21340 NOLAY 03 80 21 73 00
		P PARIS L'HOPITAL Chantal MITANCHEY Mairie 71 150 PARIS L'HOPITAL 03 85 91 15 14 PERNAND-VERGELESSES Françoise GAY Mairie 21 420 PERNAND-VERGELESSES 03 80 21 57 05
		POMMARD Jacques FROTEY Mairie 21 630 POMMARD 03 80 22 24 53 PULIGNY-MONTRACHET Bernard NONCIAUX Mairie 21 190 PULIGNY-MONTRACHET 03 80 21 31 37
		R RUFFEY-les-BEAUNE Maurice BOUR Mairie 21 200 RUFFEY-les-BEAUNE 03 80 26 61 96
B BAUBIGNY Patrick MANIERE Mairie 21 340 BAUBIGNY 03 80 21 71 35 BEAUNE Alain SUGUENOT Mairie BP 191 21206 BEAUNE cedex 03 80 24 56 78 BLIGNY-les-BEAUNE Gabriel FOURNIER Mairie 21 200 BLIGNY-les-BEAUNE 03 80 26 81 98 BOUILLAND Jean-Noel MORY Mairie 21 420 BOUILLAND 03 80 21 54 62 BOUZE-les-BEAUNE Daniel TEYSSANDIER Mairie 21 200 BOUZE-les-BEAUNE 03 80 26 00 69	I IVRY-en-MONTAGNE Christian BRESSOULALY Mairie 21 340 IVRY-en-MONTAGNE 03 80 20 21 06 J JOURS-en-VAUX Noel BELIN Mairie 21340 JOURS-en-VAUX 03 80 20 22 92 L LA ROCHEPOT Jérôme BILLARD Mairie 21 340 LA ROCHEPOT 03 80 21 77 62 LADOIX-SERRIGNY Aimé VUITTENEZ Mairie 21 550 LADOIX-SERRIGNY 03 80 26 41 74 LEVERNOIX Serge COLLAVINO Mairie 21 200 LEVERNOIX 03 80 22 77 94	S SAINT-AUBIN Gérard PRUDHON Mairie 21 190 SAINT-AUBIN 03 80 21 38 36 SAINT-MARIE-LA-BLANCHE Michel QUINET Mairie 21 200 SAINT-MARIE-LA-BLANCHE 03 80 26 60 73
		SAINT-ROMAIN Emmanuel BICHOT Mairie 21 190 SAINT-ROMAIN 03 80 21 20 16
C CHAGNY Michel PICARD 4 rue de Beaune Mairie 71 150 03 85 47 80 00	M MARIGNY-les-REULLEE Bernard JAVEL	



CHASSAGNE-MONTRACHET Françoise MOREAU Mairie 21 190 CHASSAGNE-MONTRACHET 03 80 21 31 62 CHAUDENAY Jean POIGEAUD Mairie 71 150 CHAUDENAY 03 85 87 21 21 CHEVIGNY-en-VALIERE Jean-Claude BROUSSE Mairie 21 200 CHEVIGNY-en-VALIERE 03 80 26 69 87 CHOREY-les-BEAUNE Liliane JAILLET Mairie 21200 CHOREY-les-BEAUNE 03 80 22 12 34 COMBERTAULT Didier SAINT-EVE Mairie 21 200 COMBERTAULT 03 80 26 62 60 CORBERON Jean-Claude JOIGNEAUX Mairie 21 250 CORBERON 03 80 26 52 26 CORCELLES-les-ARTS Marie-Claude MARTIN Mairie 21 190 CORCELLES-les-ARTS 03 80 21 47 60 CORGENGOUX Pierre BROUANT Mairie 21 250 CORGENGOUX 03 80 26 61 29 CORMOT-le-GRAND Marc DENIZOT Mairie 21 340 CORMOT-le-GRAND 03 80 21 81 75 CORPEAU Gérard BOULA Mairie 21 190 CORPEAU 03 80 21 90 15	Mairie 21 200 MARIGNY-les-REULLEE 03 80 26 60 07 MAVILLY-MANDELOT Jacques COLLENOT Mairie 21 190 MAVILLY-MANDELOT 03 80 26 01 33 MELOISEY Jean-Paul GUERET Mairie 21 190 MELOISEY 03 80 26 04 67 MERCEUIL Jean-Pierre REBOURGEOIN Mairie 21 190 MERCEUIL 03 80 21 47 66 MEURSANGES Jean-Paul ROY Mairie 21 200 MEURSANGES 03 80 26 62 53 MEURSAULT Jean-Claude MONNIER Mairie 21 190 MEURSAULT 03 80 21 22 62 MOLINOT Christian POULLEAU Mairie 21 340 MOLINOT 03 80 20 20 36 MONTAGNY-les-BEAUNE Michel BLIN Mairie 21 200 MONTAGNY-les-BEAUNE 03 80 22 71 77 MONTHELIE Jacky CLERGET Mairie 21 190 MONTHELIE 03 80 21 28 58 NANTOUX Philippe CESNE Mairie 21 190 NANTOUX 03 80 26 00 65	SANTENAY Henri TUDELA Mairie 21 590 SANTENAY 03 80 20 60 32 SANTOSSE Claude MOISSENET Mairie 21 340 SANTOSSE 03 80 20 29 72 SAVIGNY-les-BEAUNE Jean-Claude CHAPULLIOT Mairie 21 420 SAVIGNY-les-BEAUNE 03 80 21 51 21 TAILLY Daniel CROIX Mairie 21 190 TAILLY 03 80 21 47 37 THURY Guy MONGOUACHON Mairie 21 340 THURY 03 80 20 20 92 VAUCHIGNON Marie-José LE PEZRON Mairie 21 340 VAUCHIGNON 03 80 21 78 83 VIGNOLES Armand CHANLON Mairie 21 200 VIGNOLES 03 80 22 22 70 VOLNAY Bernard GLANTENAY Mairie 21 190 VOLNAY 03 80 21 62 52
---	--	---



Les statuts de la Communauté d'Agglomération

Quatre compétences obligatoires

- développement économique d'intérêt communautaire,
- aménagement de l'espace communautaire et transports urbains,
- équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire,
- politique de la ville d'intérêt communautaire.

Quatre compétences optionnelles

- la voirie et le stationnement d'intérêt communautaire,
- assainissement des eaux usées,
- action sociale d'intérêt communautaire,
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

- politique de circulation douce,
- charte paysagère,
- études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental, ainsi que du patrimoine bâti,
- étude de prise de compétences en matière scolaire (écoles primaires et maternelles), parascolaire (classes vertes et de découverte), post et périscolaire,
- relais d'assistantes maternelles,
- police municipale intercommunale ; Gardes champêtres intercommunaux,
- fourrière animale intercommunale,
- aménagement des berges et entretien des rivières (compétence qui donnera lieu à représentation substitution au sein des syndicats existants en application des dispositions de la dernière phrase du II de l'article L. 5216-7 du CGCT).

La définition de l'intérêt communautaire

Les compétences exercées depuis le 1^{er} janvier 2007 :

- l'assainissement et le Relais Assistantes Maternelles.

Les définitions de l'intérêt communautaire en 2007 :

- le développement économique, le tourisme et les enseignements artistiques.

L'intérêt communautaire constitue la ligne de partage, au sein d'une compétence transférée, entre les actions qui ont vocation à être mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération et celles qui demeurent au niveau communal.

La Communauté d'Agglomération dispose de 2 ans à compter de sa création pour définir les critères de l'intérêt communautaire au sein des différentes compétences qu'elle a intégré à ses statuts.

La modification des statuts

Une demande de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération a été formulée en 2007 :

- prise de compétence eau et déchets,
- soutien aux associations d'enseignement musical de MEURSAULT et CHAGNY.

Le transfert de compétence a été effectif au 1^{er} janvier 2008.

Les instances politiques

Le Conseil de Communauté

Le Conseil de Communauté est l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération. En application du CGCT, il se réunit au moins trois fois par an.

Le Conseil règle par ses délibérations les affaires de l'agglomération, il élit le Président et les Vice-Présidents, il vote le budget et le compte administratif.

Il est composé de 98 délégués communautaires, élus par les conseils municipaux des communes membres.

Le Bureau

⇒ L'exécutif : le Président de la Communauté d'Agglomération

Le Président exécute les délibérations de l'organe délibérant, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté d'Agglomération.

Il est le chef des services de la Communauté d'Agglomération et la représente en justice.

⇒ Le Bureau

Le Bureau est un organe stratégique de réflexion, et d'impulsion. Il se réunit une fois par mois et en général avant chaque Conseil de Communauté. Les membres du Bureau sont élus par le Conseil de Communauté en son sein.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud se compose du Président, de 17 vice-Présidents et de 2 membres.

Les Commissions d'instruction

Les Commissions sont chargées d'examiner en amont les questions soumises au Conseil de Communauté sur les dossiers relevant de leur compétence. Elles ont un rôle consultatif

Les Commissions sont au nombre de 5 :

- Action sociale – Sport – culture
- Aménagement du territoire – Infrastructures – Transports
- Développement économique – Tourisme
- Environnement – Cadre de Vie – Aménagement durable
- Finances - Synthèse

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Composée d'élus, un titulaire et un suppléant pour chaque commune de l'agglomération, la CLETC a pour rôle d'évaluer les charges à transférer entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

Le rôle de la CLETC est d'établir un rapport qui évalue pour chaque compétence transférée le coût de la compétence qui ne sera plus supporté par la commune mais désormais pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

La CLETC se réunit dès lors qu'il y a transfert de compétences, ou définition de l'intérêt communautaire.

Ressources humaines et administration générale

Les agents mis à disposition

Les agents mis à disposition demeurent rattachés à leur commune d'origine mais consacrent une partie de leur temps de travail à la Communauté d'Agglomération. La répartition est déterminée par un pourcentage défini par une délibération du Conseil communautaire. Ces pourcentages sont régulièrement réévalués en fonction des besoins.

44 agents étaient mis à disposition de l'Agglomération au 31 décembre 2007.

Les agents transférés

Les transferts d'agents sont directement liés aux transferts de compétence. Au 31 décembre 2007, la Communauté d'Agglomération comptait 68 agents transférés.

7 recrutements directs ont été opérés en 2007.

Les moyens généraux

⇒ Les frais de reprographie et d'affranchissement

	REPROGRAPHIE				AFFRANCHISSEMENT
	Impression Quadri 0,50 €		Impression N & B 0,18 €		
	Quantité	Coût TTC	Quantité	Coût	Coût
TOTAL	22 027	11 013,50 €	163 670	29 660,60 €	6 015,18 €
TOTAL GENERAL 46 689,28 €					

Pour l'année 2007, les frais de reprographie pour les différentes réunions des instances de l'Agglomération (Commissions, Conseils de Communauté) ont représenté plus de 180 000 copies pour un coût total de 40 000€.

A titre d'illustration, chaque recueil du Conseil de Communauté compte en moyenne une centaine de pages envoyée aux 98 Conseillers Communautaires, et ce à 7 reprises en 2007. A cela s'ajoute les différentes Commissions d'Instruction, parmi lesquelles la Commission Finances, dont les membres sont destinataires des rapports présentés au Conseil.

Les frais d'affranchissements regroupent quant à eux l'affranchissement de l'ensemble des courriers au départ des services de l'Agglomération en 2007.

Les marchés publics

La liste des marchés conclus passés en 2007 est détaillée ci-dessous.

⇒ **Liste des marchés de travaux conclus en 2007**

Marché compris entre 206 000€HT et 999 999,99€HT

Numéro	Objet	Mode de passation	Nom du titulaire	Code Postal	Date de notification
CA0706P	Travaux de recalibrage de la voie communale n°5 accès pour la future usine TERREAL	Appel d'offres ouvert	HUBERT ROUGEOT/VIGOT	21190	02/10/2007
CA0709A	Extension et modification des réseaux d'assainissement des communes Ladoix-Serrigny, Chorey-Les-Beaune et Echevronte	Appel d'offres ouvert	Lot 1A commune de Ladoix : SNCTP Lot 1B Chorey Les Beaune : SNCTP Lot 1C Echevronte : RAMPA	SNCTP : 21059 RAMPA : 69007	04/10/2007

⇒ **Liste des marchés de fourniture conclus en 2007**

Marché compris entre 4 000€HT et 19 999,99€HT

Numéro	Objet	Mode de passation	Nom du titulaire	Code Postal	Date de notification
0716MA	Mobilier de bureau	Procédure adaptée	BEAUNE BUREAU COPIE	21200	19/12/2007
	Matériel informatique	Procédure adaptée	NEYRIAL INFORMATIQUE	21850	20/04/2007
	Matériel informatique	Procédure adaptée	NEYRIAL INFORMATIQUE	21850	07/06/2007
	Matériel informatique	Procédure adaptée	NEYRIAL INFORMATIQUE	21850	28/09/2007
	Matériel informatique	Procédure adaptée	ECONOCOM PRODUCTS AND SOLUTIONS	21850	12/11/2007
	Commande Abribus Montagny	Procédure adaptée	MDO France IMMOBILIER		04/10/2007

⇒ **Liste des marchés de service conclus en 2007**

Marché compris entre 4 000€HT et 19 999,99€HT					
Numéro	Objet	Mode de passation	Nom du titulaire	Code Postal	Date de notification
2007-CONSULT-01	Conception et réalisation du site internet	Procédure adaptée	LOCALEO		
2007-CONSULT-02	Conception d'un logo, d'une charte graphique avec mise en œuvre d'une signalétique	Procédure adaptée	L'EXPRIMEUR		
	Groupement Nord : Mise aux normes STEP étude de sol d'adaptation	Procédure adaptée	GEOTEC		05/10/2007
2007-CONSULT-06	Groupement Nord : Mise aux normes STEP Loi sur l'eau	Procédure adaptée	SAGE ENVIRONNEMENT		22/10/2007
2007-CONSULT-07	Etude aéraulique relative à l'aire de séchage des boues de la station d'épuration de Combertault	Procédure adaptée	ARIA TECHNOLOGIES	92300	
2007-CONSULT-09	Etudes géotechniques pour la station d'épuration de Corpeau	Procédure adaptée	CEBTP SOLEN	21000	
Marché compris entre 20 000€HT et 49 999,99€HT					
Numéro	Objet	Mode de passation	Nom du titulaire	Code Postal	Date de notification
CA0701A	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public de l'assainissement	Procédure adaptée	CALIA CONSEILS	75013	
CA0715T	Prestation de mise à disposition avec chauffeur pour le réseau le Vingt	Procédure adaptée	TRANSDEV	21000	21/09/2007
Marché compris entre 90 000€HT et 132 999,99€HT					
Numéro	Objet	Mode de passation	Nom du titulaire	Code Postal	Date de notification
CA0702P	Mission d'assistance en matière de gestion financière et fiscale	Procédure adaptée	STRATORIAL FINANCES	38509	
CA0711A	Maîtrise d'œuvre assainissement des eaux usées station d'épuration de Ladoix - Groupement Nord	Procédure adaptée	CABINET MERLIN	69289	30/08/2007
CA0712A	Maîtrise d'œuvre assainissement des eaux usées réseaux et station d'épuration de l'Ex-SIVU Val de Reuil Phase 1 et 2	Procédure adaptée	PÖYRY	25000	24/10/2007

Liste des marchés déjà existants au 1^{er} janvier 2007 et repris par la Communauté d'Agglomération

Budget	Numéro	Nature	Titulaire	Date de notification
Principal	0601UI	Acquisition d'autobus urbains	Renault Trucks Volvo Bus	13/04/2006
Assainissement Affermage	0639I	Beaune Extension réseau	DBTP	25/07/2006
	0639I3	assainissement	SCUB	25/07/2006
	0835A3	Pommard Assainissement Lot 3	SAVAC	19/10/2005
	0840AMO	Volnay Construction réseau assainissement	Cabinet Merlin	19/05/2000
	2005-20	Beaune Etude diagnostic	SANEP	11/07/2005
			Générale d'infographie	18/01/2007
			SARP Bourgogne FC	22/02/2006
			Vuilllemenot	21/11/2005
	CA0661A	Beaune Traitement sables et graisses	Girus	02/01/2007
	CA0704A	Nolay Réhabilitation réseau	Sade	30/06/2006
	CA0710A	Chaudenay Assainissement eaux usées	DDE	14/11/2006
			Guinot	17/11/2006
	CA0806A	Meursault Schéma directeur	Coplan (CEC)	14/04/2005
	CA0811A	La Vallée Schéma directeur	Berest	24/03/2005
			IRH	30/05/2005
	CA0812A	Bligny Schéma directeur	Coplan (CEC)	09/02/2006
	CA0813A	Bouze Schéma directeur	Cabinet Merlin	07/04/2005
			Badge	07/04/2005
	CA0814A	Corberon Schéma directeur	Aice	27/04/2006
	CA0815A	Corgengoux Schéma directeur	Central Environnement	02/05/2006
	CA0816A	Marigny Schéma directeur	Aice	09/06/2006
Assainissement Régie	CA2006	Paris l'Hôpital Assainissement	Guinot	19/12/2006
	CA0705R	Meloisey Schéma et zonage	Ginger	09/11/2006
SPANC	4160181MO	Aubigny Réhabilitation	Sogreah	01/10/2006
		Beaune La Montagne	Sogreah	29/07/2002
			Preney Gueussot	20/07/2004
			AEP	21/07/2004
Assainissement non collectif à la Montagne de Beaune, non engagé.				
Anciens marchés du SIVOM du Pays beaunois, non transmis en 2007, qui seront engagés en 2008.				

Développement économique/ Tourisme

ZAC du Pré Fleury

La création et la réalisation de la future ZAC CHAGNY/CHASSAGNE dite Zone "du Pré Fleury", d'une superficie de 50 ha au total, dont 22 seront aménagés dans un premier temps.

En 2007, pour la ZAC du Pré Fleury, le montant des dépenses a été de 84.98 € TTC pour une vue aérienne de la Communauté d'Agglomération.

Terreal

La Communauté d'Agglomération a contribué à la viabilisation des terrains d'implantation de la future unité de production de l'entreprise en prenant en charge l'élargissement de la voie de desserte et la construction du réseau d'adduction d'eau potable (AEP).

Le projet consistait en un élargissement de la voie d'accès qui passe de 3,70 m à 2 x 3 m de largeur sur une distance de 930 m permettant ainsi une circulation en double sens des poids lourds destinés à l'emprunter. Sa structure permettra par ailleurs de supporter un trafic de 200 passages PL/jour.

En ce qui concerne la conduite d'AEP, celle-ci doit être posée sur une distance de 960 m.

Le coût total prévisionnel de cette opération à la charge de la Communauté d'Agglomération s'élève à 750 000 € TTC, dont 654 000 € TTC pour la voirie, 55 000 € pour la conduite d'AEP et 41 000 € d'honoraires pour le Bureau d'études.

La totalité de la Taxe Professionnelle de la future unité de production sera perçue par la Communauté et devrait générer une recette de 7 000 000 € sur 4 ans (640 000 € dès 2009 et plus de 2,5 M€/an à partir de 2012).

Aucun de ces montants n'a été engagé et mandaté en 2007.

La véloroute et l'aménagement des plans d'eau le long de l'autoroute

Des frais d'études ont été mandatés pour ces deux opérations : 18 167.24 € TTC pour les plans d'eau et 9 137.44 € TTC pour la véloroute.

Aménagement du territoire

TIC

Un questionnaire a été envoyé aux habitants des communes non encore couvertes par un débit d'au moins 2 mégabits (environ 40 communes), afin de recenser leurs besoins. Les résultats de ce questionnaire ont permis à la Communauté d'Agglomération de constater la carence de l'initiative privée et de lancer un appel d'offres pour la couverture de ces parties du territoire.

L'opérateur NUMEO a proposé une solution par le déploiement d'un réseau WIFI afin de couvrir les zones mal ou non encore couvertes. 30 000€ ont été budgétés à cet effet, aucune somme n'a été mandatée ni engagée à ce jour.

Urbanisme

La Communauté d'Agglomération a émis 6 avis sur les documents d'urbanisme des Communes membres en 2007 :

- Avis favorable sur le projet de PLU de la Commune de LEVERNOIS (Conseil de Communauté du 17 septembre 2007)
- Avis défavorable sur le projet de PLU de la Commune de BAUBIGNY (Conseil de Communauté du 17 septembre 2007)
- Avis défavorable sur le projet de Carte Communale de LA ROCHEPOT (Conseil de Communauté du 17 septembre 2007)
- Avis favorable sur le projet de PLU de la Commune de TAILLY (Conseil de Communauté du 20 décembre 2007)
- Avis favorable sur le projet de Carte Communale de la Commune de CORGENGOUX (décision du Président le 7 juin 2007)
- Avis favorable sur le projet de Carte Communale de la Commune de BOUILLAND (décision du Président le 24 octobre 2007)

SCOT

Le SCOT permet aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Le SCOT respecte le principe de subsidiarité, il ne définit que les grandes orientations et doit laisser une liberté aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Le SCOT engage les communes qui l'ont élaboré. Tout document d'urbanisme : PLU, carte communale, opération d'aménagement type Zones d'Aménagement Concerté, Plans Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains, et les décisions des Comités Départementaux d'Équipement Commercial doivent être compatibles avec les orientations du SCOT.

Le périmètre du SCOT est défini par les élus en fonction des réalités locales. Le périmètre choisi sera validé par les Conseils municipaux, selon la règle de la majorité qualifiée.

Pour la réalisation du SCOT, la Communauté de communes de Nuits-Saint-Georges et la Communauté d'Agglomération ont délibéré favorablement sur la création d'un Syndicat mixte chargé de suivre le projet.

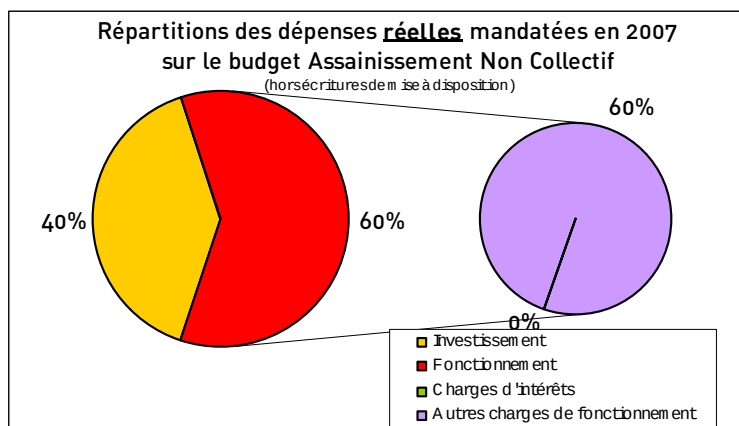
Environnement

Assainissement

	Assainissement Collectif en Affermage
Investissement	1 298 941,39 €
Fonctionnement	
Charges d'intérêts	187 104,44 €
Autres charges de fonctionnement	224 015,71 €
	Assainissement Collectif en Régie
Investissement	151 355,82 €
Fonctionnement	
Charges d'intérêts	36 747,56 €
Autres charges de fonctionnement	322 994,49 €
	SPANC
Investissement	14 424,24 €
Fonctionnement	
Charges d'intérêts	0 €
Autres charges de fonctionnement	21 732,64 €

⇒ **SPANC**

- Création du service d'assainissement non collectif
- Gestion des dossiers de création d'ANC (42)
- Réalisation d'opération de contrôle préalable à la réception des travaux à la MONTAGNE de BEAUNE (160)
- Reprise du suivi des projets de réhabilitation des assainissements Non Collectif
- AUBIGNY LA RONCE (100 installations)
- MERCEUIL (7 installations)



⇒ Assainissement collectif : régie et affermage

Constitution de la base de données des réseaux d'assainissement

- Contacts avec les communes, les délégataires
- Reprise de la gestion des communes en régie

Reprise des procédures de DSP

- SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE contrat de 6 mois
- 14 communes, dont Groupement NORD et SIVU VAL de REUIL

Reprise d'une partie des études et travaux en convention de mandat avec le SIVOM

- Travaux du groupement Nord
- Réaménagement de la station d'épuration de MEURSAULT

Gestion des 3 mises en demeure préfectorales

- Procédure de sélection d'un maître d'œuvre pour les stations du SIVU de Val de REUIL et du groupement NORD
- Etablissement du programme de travaux et des dossiers type Loi sur l'Eau pour Décembre 2008

Travaux de réseau sur PARIS L'HOPITAL, CHAUDENAY et BEAUNE

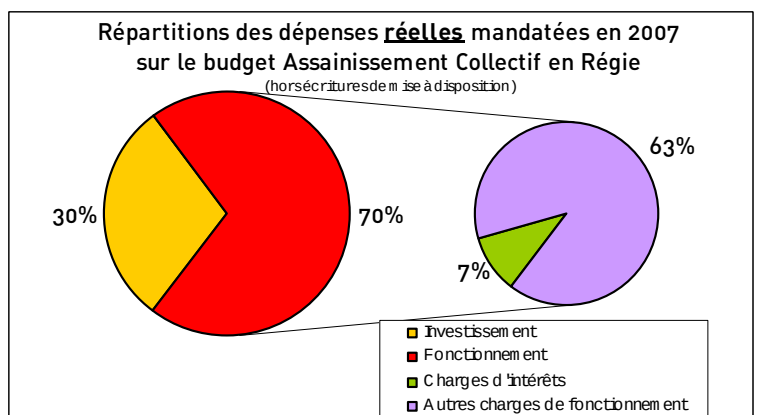
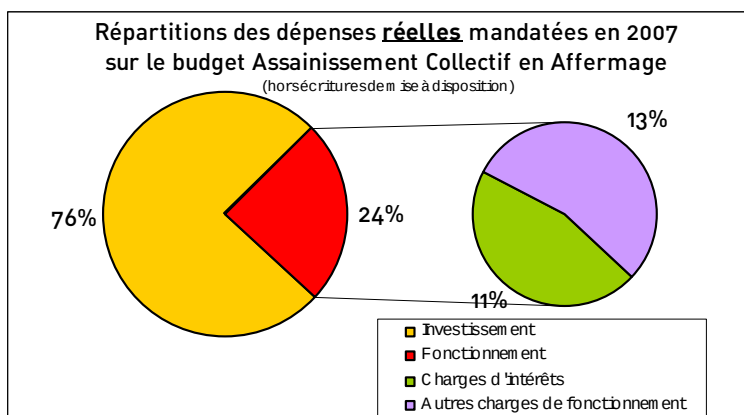
Etablissement de Délégation de Maitrise d'Ouvrage avec les communes

- CHAGNY
- BEAUNE
- MELOISEY
- NANTOUX
- SAVIGNY lès BEAUNE

Reprise du suivi du dossier de station d'épuration de DEZIZE et SAMPIGNY

Suivi d'Etudes

- Etude Diagnostic de SANTENAY
- Schéma Directeur de MELOISEY



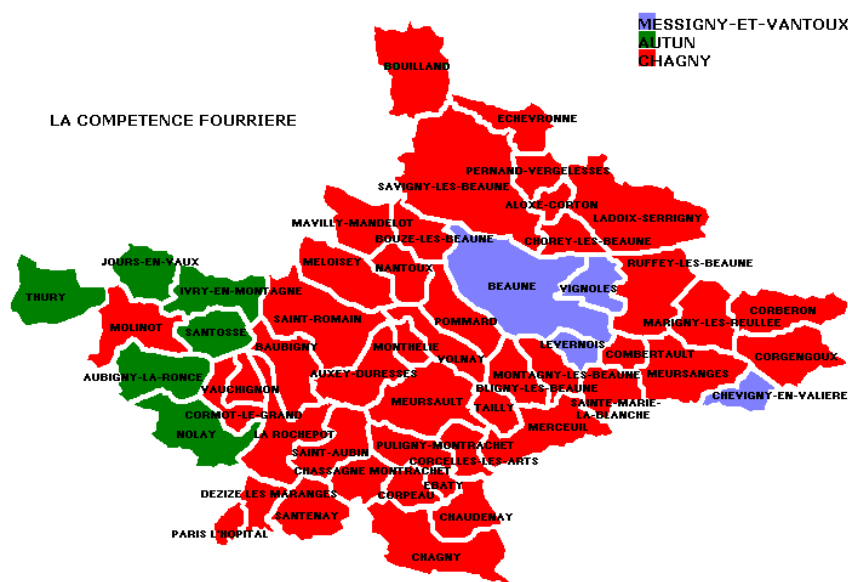
Fourrière animale

⇒ **Service proposé**

Afin d'assurer une prestation de qualité sur l'ensemble de son territoire et après concertation avec les trois associations SPA antérieurement cocontractantes des différentes communes membres, il a été proposé de confier l'activité de capture des animaux errants à la SPA de CHAGNY et leur mise en fourrière aux trois SPA d'AUTUN, de MESSIGNY et VANTOUX et de CHAGNY.

Les avantages à l'origine du choix de la délégation de cette activité :

- économies en termes de charges de personnels pour la Communauté d'Agglomération,
- soutien financier certain et pérenne au monde associatif en charge d'une mission d'intérêt public,
- pérennisation d'un emploi associatif à la SPA de CHAGNY,
- création d'un interlocuteur unique pour les associations sur un seul et même territoire.



⇒ **Budget**

	Dépense	Recette	
TOTAL REALISE	15 274,89 €	1 986,06 €	
SOLDE	Déficit	13 288,83 €	
Participation des communes par l'Attribution de Compensation			10 019,27 €
Soit coût résiduel supporté par la Communauté d'Agglomération sur son budget propre			3 269,56 €

Les transports

Les transports scolaires et les lignes régulières

Les transports scolaires relèvent de la compétence de la Communauté d'Agglomération qui est autorité organisatrice des transports.

La gestion du service a été confiée par convention aux Conseils Généraux de Côte d'Or et de Saône et Loire jusqu'au 1^{er} septembre 2008. La Communauté d'Agglomération prendra la compétence à compter de cette date.

Les transports urbains de la ville de BEAUNE

Le réseau Vingt, réseau de transports urbains sur le territoire de la ville de BEAUNE, a été repris depuis le 1^{er} janvier 2007 par la Communauté d'Agglomération.

⇒ Le patch transports

Le nombre de patch-transports vendus en 2007 a été de 670, soit une recette de 14 883,70€.

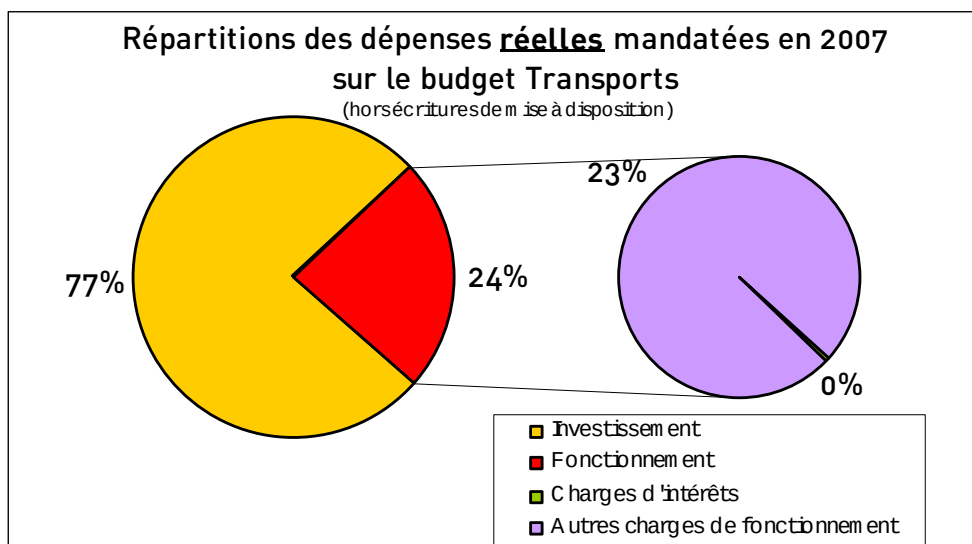
⇒ Les autres titres de transports

Le montant des recettes des ventes de titres de transport sur les lignes du réseau de transports urbains « le Vingt » s'élève à 13 266,85€ en 2007.

Pour la ligne NANTOUX/MAVILLY-MANDELOT, les recettes des ventes de titre de transports s'élève à 60€.

Le budget annexe transports

	Transports
Investissement	1 776 233,24 €
Fonctionnement	
Charges d'intérêts	2 418,00 €
Autres charges de fonctionnement	545 659,72 €



Qualité de vie

Le Relais d'Assistants Maternelles –RAM–

Le RAM est une compétence exercée depuis le 1^{er} janvier 2007 par la Communauté d'Agglomération.

⇒ **Un nouveau découpage en 4 RAM distincts a été mis en place:**

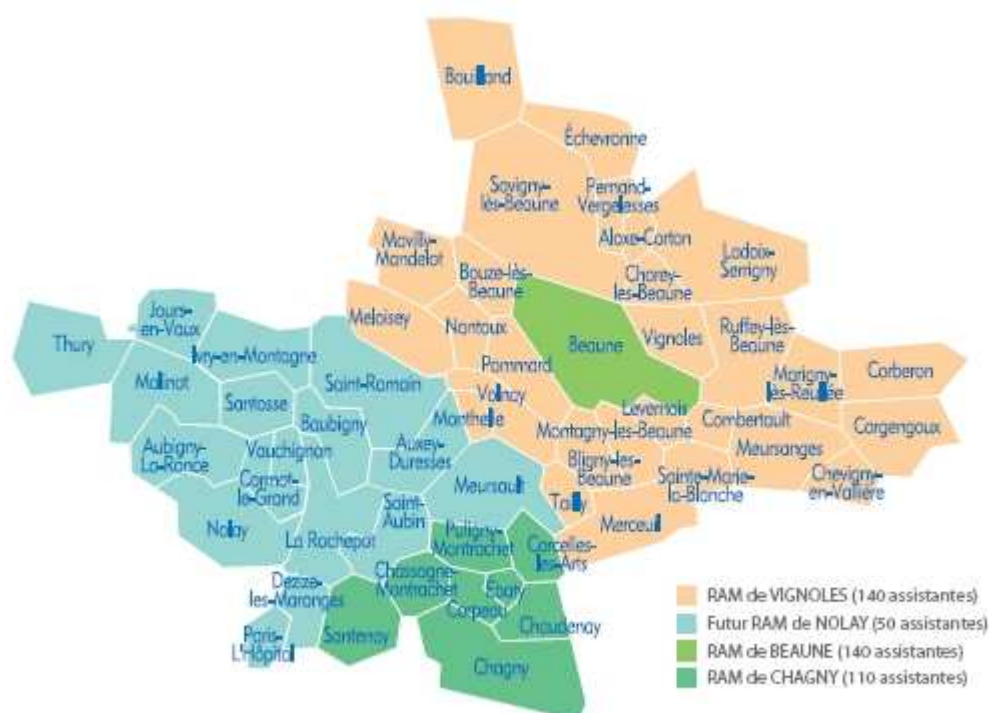
- BEAUNE
- VIGNOLES
- CHAGNY
- NOLAY (création)

Plus de 400 assistantes maternelles sont concernées sur le territoire.

⇒ **Les missions du RAM**

Objectifs du service RAM communautaire :

- donner à chaque famille les moyens d'accéder, dans les meilleures conditions possibles, à un mode d'accueil adapté à ses besoins selon son lieu d'habitation ;
- participer à la qualification de l'accueil à domicile et à la construction d'une identité professionnelle de chacune des assistantes maternelles et employées au domicile des parents, sur l'ensemble du territoire.



⇒ Le budget

	RAM BEAUNE 2007		RAM CHAGNY 2007		RAM VIGNOLES 2007		RAM NOLAY 2007		TOTAL 4 RAM	
RAM 2007	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL REALISE	119 854,71 €	16 470,33 €	37 739,33 €	4 351,79 €	373,16 €	14 529,60 €	546,99 €	0,00 €	158 514,19 €	35 351,72 €
SOLDE	Déficit	103 384,38 €	Déficit	33 387,54 €	14 156,44 €	Excédent	Déficit	546,99 €	Déficit	123 162,47 €
Participation des communes par l'Attribution de Compensation =				56 216,01 €						
Soit coût résiduel supporté par la Communauté d'Agglomération sur son budget propre =						66 946,46 €				

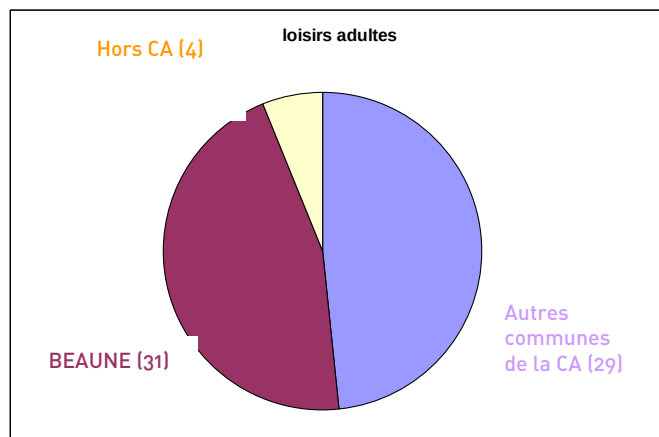
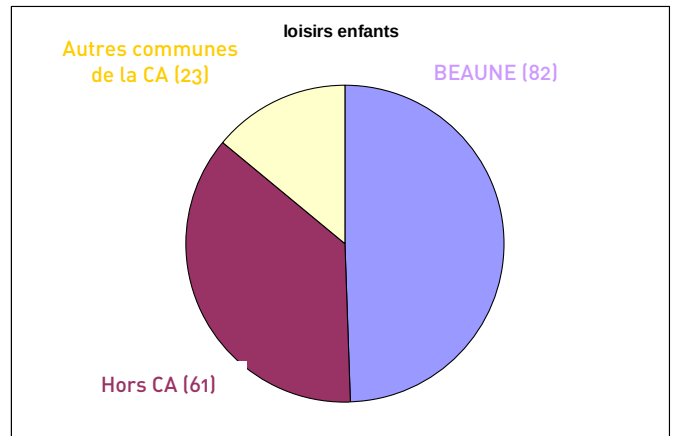
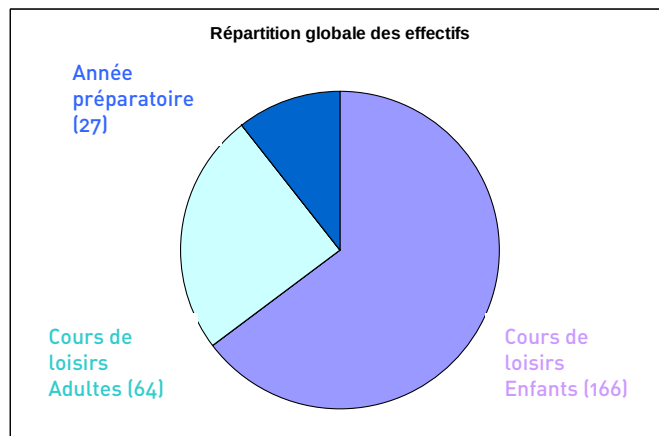
Culture

Le transfert du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et de l'Ecole des Beaux-Arts est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2007, date de la reprise des enseignements pour l'année scolaire 2007-2008.

La première conséquence a été une harmonisation des tarifs entre les habitants de la Ville de BEAUNE et les habitants des 53 communes membres de l'Agglomération.

L'école des Beaux-arts

⇒ Les effectifs



Près de 257 élèves se sont inscrits à l'Ecole des Beaux-Arts pour l'année scolaire 2007-2008. Avec comme répartition 166 élèves pour les cours de loisirs enfants, 64 pour les cours de loisirs adultes et 27 en année préparatoire.

⇒ Le budget

Pour la période allant du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2008.

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
173€	5191€	100 163€	34 722€

⇒ Les tarifs

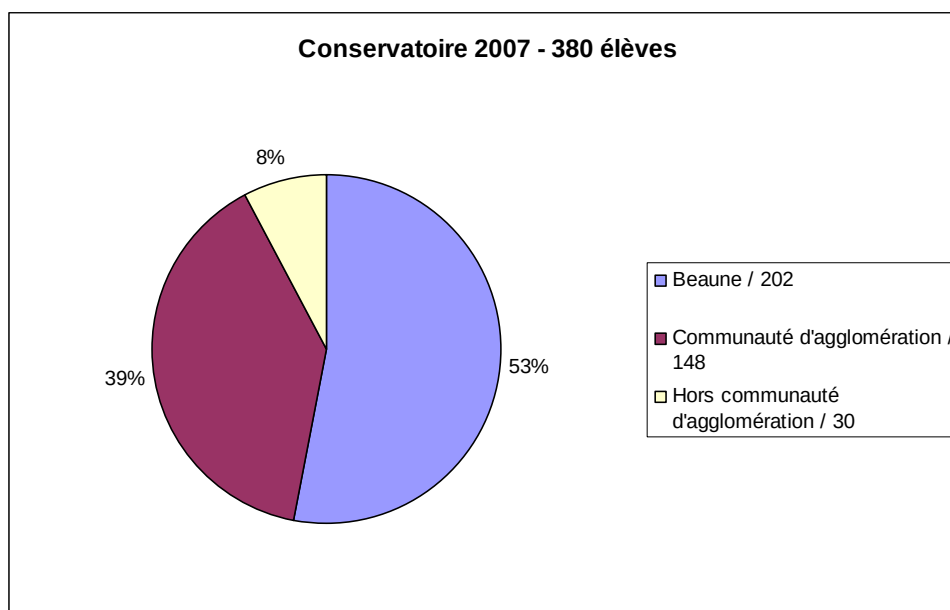
Ateliers	C.A	Extérieur C.A.	Dégressifs C.A. (1)	Dégressifs extérieur C.A (1)
Enfants paiement/ trimestre	31,50 €	38,50 €	27,50 €	33,00 €
Enfants paiement/année	89,50 €	104,50 €	76,50 €	91,00 €
Mini stages	19,00 €	22,00 €	16,00 €	19,00 €
Ados paiement/trimestre.	42,00 €	46,50 €		
Ados paiement/année.	115,50 €	132,00 €		
ADULTES				
Jeunes 16/18ans + Etudiants paiement/année	63,00 €	82,50 €		
paie ment/trimestre	157,50 €	198,00 €		
Adultes paiement/trimestre	105,00 €	143,00 €	63,00 €	82,50 €
Adultes paiement/année	294,00 €	352,00 €	157,50 €	198,00 €
ANNEE PREPARATOIRE				
droits inscription concours (2)	28,00 €	28,00 €		
frais de scolarité	250,00 €	500,00 €		

(1) : tarif dégressif : à partir d'un deuxième enfant ou adulte d'une même famille ou à partir d'un deuxième atelier pour une même personne

(2) : droits fixes

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

⇒ Les effectifs



Les élèves non beaunois issus de 36 des 54 communes de l'Agglomération représentent, en 2007, 148 élèves soit 39% des effectifs.

Les élèves beaunois représentent quant à eux 202 élèves soit 53% des effectifs, contre 8% pour les élèves issus des communes hors de l'Agglomération, soit 30 élèves.

Les effectifs globaux ont augmenté de 10% entre la rentrée 2006 et la rentrée 2007.

La plus forte augmentation est à noter parmi les élèves non beaunois habitants des communes de l'Agglomération qui sont passés de 124 à 148 élèves, soit 24 élèves en plus sur les 37 nouvelles inscriptions enregistrées au total.

⇒ Le budget

Pour la période allant du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007.

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
0€	2361€	227 684€	26 117€

⇒ Les tarifs

Le transfert du Conservatoire de la ville de BEAUNE à la Communauté d'Agglomération a entraîné une harmonisation des tarifs pour tous les élèves habitants des 54 communes de l'Agglomération.

TARIFS TRIMESTRIELS		
	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	HORS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Initiation A, B	29,00 €	38,00 €
Initiation C, Eveil	57,00 €	98,00 €
Cycle 1 Formation musicale	85,00 €	158,00 €
Cycle 2 Formation musicale	94,50 €	183,00 €
Cycle 3 Formation musicale	110,00 €	197,00 €
Cycle Adulte	170,50 €	246,00 €
Choeur préparatoire	29,00 €	29,00 €
Choeur d'enfants	29,00 €	29,00 €
Ensemble vocal	29,00 €	29,00 €
Membre de l'Union Musicale Beaunoise	29,00 €	29,00 €

Le budget

Le budget général

⇒ Les recettes

Pour le budget général, elles sont constituées principalement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF).

La TPU (Taxe Professionnelle Unique)

Elle est versée par les entreprises implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Elle permet un développement plus rationnel du fait de son taux unique lissé sur une période de neuf années et une plus grande solidarité au sein du territoire puisqu'elle supprime toute concurrence entre communes.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Elle est versée par l'Etat. Elle constitue une part importante des recettes. Elle est fixée en fonction du nombre d'habitants et de la nature des compétences exercées. La prise en charge de nouvelles compétences entraîne une augmentation de cette dotation.

La DGF représente environ 40€ par habitant.

⇒ Les dépenses

Deux types de dépenses doivent être distingués dans le budget général de la Communauté.

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation constitue pour la Communauté d'Agglomération une dépense obligatoire au bénéfice des communes membres.

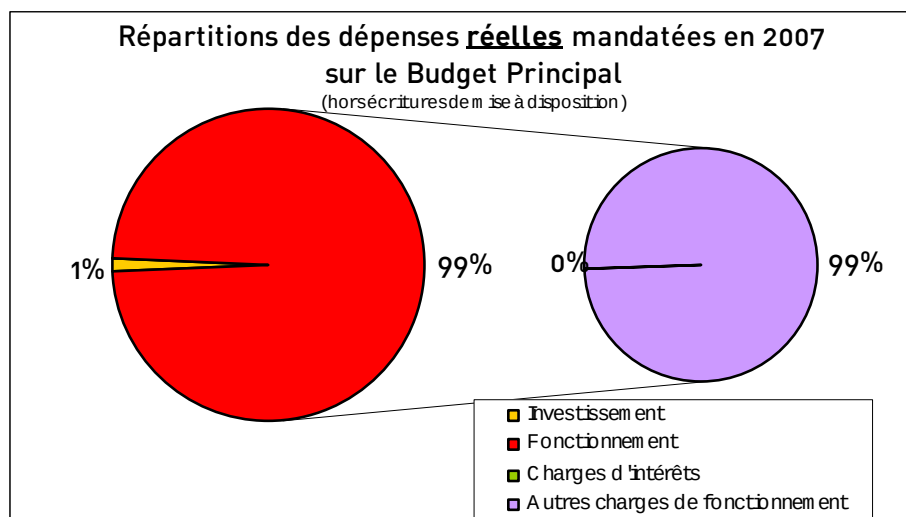
Elle garantit aux communes un niveau de recettes identique aux ressources dont elles jouissaient avant la mise en place de la Communauté d'Agglomération, déduction faite des charges nouvelles lui incombant au titre du transfert de compétences à l'EPCI (le montant de ces compétences nouvellement transférées est évalué par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge –CLECT–, composée d'un élu de chaque Conseil Municipal désigné par lui en son sein).

Les dépenses de fonctionnement

Ces dépenses comprennent les charges de personnel et les charges dites de siège (location de bureaux et charges locatives, frais divers de fonctionnement...

Budget général 2007

	Budget Principal
Investissement	210 704,46 €
Fonctionnement	
Charges d'intérêts	- €
Autres charges de fonctionnement	13 972 804,17 €



La taxe professionnelle

Le Ratio de la Taxe Professionnelle 2007 par rapport aux recettes 2007 est de 67.69%.

		Perception de la T.P.U. au 31 décembre 2007		
		DEPENSES	RECETTES	Solde
TG21	Prélèvement PVA*		-71 080 €	
	Prélèvement FDPTP*	156 526 €		
	Rôles généraux		8 950 630 €	
	Rôles supplémentaires		50 375 €	
	TOTAL TG21	156 526 €	8 929 925 €	8 773 399 €
TG71	Rôles généraux		1 559 209 €	
	Rôles supplémentaires		14 909 €	
	TOTAL TG71	0 €	1 574 118 €	1 574 118 €
TOTAL T.P.U.		156 526 €	10 504 043 €	10 347 517 €
<i>* le PVA s'analyse comme une non recette alors que le FDPTP s'analyse comme une dépense. La différence d'analyse est liée à l'identité du destinataire: le bénéficiaire du PVA est le Trésor Public alors que le bénéficiaire du FDPTP est le CG21.</i>				
Soit Total Recettes TPU 2007:		10 347 517 €		